



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du jeudi 31 août 2017

COMPTE-RENDU

PRÉSENTS :

Yves LANIC - Marie-Joëlle LENFANT - Jean-Marc MOGLIA - Pierre MAZURIER - Jean-Michel DERREY - Thierry DELAMARE - Jean-Pierre BRÉVAL - Hubert ZOUTU - Sylvie BLANDIN - Alain LEMARCHAND - Alexandre DELACOUR - Hervé LETELLIER - Jean-Claude COURANT - Daniel BAYART - Guillemette NOS - Bernard LEROY - Patrick MADROUX - Jean-Yves CALAIS - René DUFOUR - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Daniel JUBERT - Pierre LECUYER - Christian WUILQUE - François CHARLIER - Didier DAGOMET - Jean CARRÉ - Richard JACQUET - Dominique DELAFOSSE - Alain LOEB - Nadine TERNISIEN - Jacky FLEITH - Catherine DUVALLET - Fadilla BENAMARA.

ABSENTS EXCUSÉS :

Stéphane SAUVAN - Jean-Pierre DUVÉRÉ - Jean-Jacques LEROUX - Gaëtan LEVITRE - Maryannick DESHAYES - Jacky BIDAULT - Caroline ROUZÉE - Céline LEMAN - Hervé PICARD - Pascal LEMAIRE - Marc-Antoine JAMET - Didier PIEDNOËL - Jean-Pierre TROCHET - Jean-Philippe BRUN - Jean-Claude CHRISTOPHE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Jean-Pierre CABOURDIN, Président du C2D,
Sylviane LORET, Alexis FRAISSE, Jacky VASSARD, Angélique CHASSY, Albert NANIYOULA, Jean-Jacques COQUELET, Jacques LECERF, Rachida DORDAIN, Maryline NIAUX (conseiller-e-s communautaires titulaires exceptionnellement invité-e-s).

Philippe LE GAL – Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Vincent VORANGER – Vinciane MASURE.

Ordre du jour :

1	ADMINISTRATION GENERALE	Présentation de l'étude de rapprochement entre l'Agglomération Seine-Eure et la Communauté de communes Eure Madrie Seine	B. LEROY
2		Affaires diverses	

II PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DE RAPPROCHEMENT ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EURE MADRIE SEINE :

Monsieur LEROY ouvre la séance en rappelant que « nous devons initialement nous réunir le 7 septembre mais, entretemps, la CDCI a été convoquée pour le 4 septembre. La seule date dont

nous disposions pour prendre une décision était donc le 31 août, d'où la réunion du Bureau et, à 20 h 30, celle du Conseil communautaire.

Face aux décisions importantes que nous devons prendre, j'ai décidé d'ouvrir, exceptionnellement, cette réunion à l'ensemble des conseiller-e-s communautaires titulaires car tous nos collègues ne disposent pas forcément du même niveau d'information.

Nous allons donc passer en revue l'ensemble des informations dont nous disposons.

J'ai également fait rédiger, par nos services, deux projets de délibérations comportant des blancs ; l'objectif étant, ce soir, de compléter leur texte.

La première délibération qui vous sera proposée porte sur la demande d'adhésion à l'agglomération formulée par les communes de Vraiville et Saint Didier des Bois.

La seconde consiste en l'avis de l'agglomération sur le projet de fusion, bloc à bloc, avec la communauté de communes Eure Madrie Seine » à compter du 1^{er} janvier 2018

Monsieur LEROY rappelle ensuite que suite aux décisions de regroupement intercommunal prises en 2016, les communes de Vraiville et Saint Didier des Bois ont été intégrées dans une très grande intercommunalité - la communauté de communes Roumois Seine - s'étalant de Quillebeuf sur Seine aux frontières de l'agglomération Seine-Eure.

Monsieur PRIOLLAUD précise :

« Il avait été décidé, lors des regroupements opérés en 2016, que les communes situées aux marges des intercommunalités nouvellement créées telles Seine Normandie Agglomération ou Roumois Seine pourraient, en 2017, demander leur rattachement à d'autres intercommunalités. C'est ce qu'il s'est passé pour de nombreuses communes du sud de l'Eure qui veulent rejoindre le Grand Evreux Agglomération ».

« En ce qui nous concerne, reprend Monsieur LEROY, les communes de Vraiville et Saint Didier des Bois ont délibéré en juillet pour rejoindre notre intercommunalité. Pour être tout à fait précis, Monsieur le Maire de Vraiville m'avait contacté à ce sujet dès mon élection, en 2014.

Et la commune de Saint Cyr la Campagne a manifesté, la semaine dernière, son envie de nous rejoindre ».

Monsieur PETIT précise à son tour :

« Trois communes supplémentaires envisagent d'intégrer l'agglomération : Saint Cyr la Campagne, Le Bec Thomas et Saint Germain du Pasquier. Elles motivent leur demande par le partage du même bassin de vie et d'emploi ».

« Pour l'instant, précise Monsieur LEROY, il n'est question de délibérer que sur les seules demandes de Vraiville et Saint Didier des Bois. Et puis, le 21 septembre, nous verrons s'il faut délibérer pour intégrer les trois autres communes. En ce qui me concerne, j'y suis plutôt favorable »...

Monsieur CARRÉ s'interroge :

« Les trois communes ont-elles le droit de nous rejoindre sans continuité territoriale » ?

Monsieur PRIOLLAUD précise :

« Il faut absolument une continuité territoriale. Vraiville et Saint Didier des Bois touchent La Haye-Malherbe. Comme Vraiville et Saint Didier des Bois ont délibéré, la procédure est enclenchée. L'EPCI de départ n'est pas consulté contrairement à celui d'arrivée. Cette intégration peut être amenée à son terme si, au bout du compte, il y a une continuité territoriale ».

« Je comprends l'intérêt que représente une intégration à la CASE pour ces communes, note Monsieur LECERF, mais quel est notre intérêt ? » questionne-t-il.

« Il est avant tout d'ordre résidentiel et, dans une moindre mesure, touristique, répond Monsieur LEROY. Car, vous le savez, il n'y a pas beaucoup d'entreprises dans ces communes ».

« Il va falloir les intégrer à notre PADD/PLUi... Cela ne va pas être simple », poursuit Monsieur LECERF.

« Effectivement, mais je trouve que cela fait sens, souligne Monsieur LEROY. Car ces communes sont très proches de nous. Pourquoi pas d'autres ? J'ai vu le Président de la Communauté de communes de Roumois Seine. Je lui ai précisé que ces intégrations n'étaient pas du fait de l'agglomération, mais bien une volonté des communes concernées ».

Monsieur COQUELET s'interroge sur les conséquences financières pour l'agglomération.

Monsieur LEROY précise :

« La commune de Vraiville compte 500 habitants. Celle de Saint Didier des Bois compte une population comparable. Globalement, si nous intégrons 5 communes, ce seront 2 200 habitants supplémentaires qui rejoindront notre territoire.

Il n'y a aucune raison de ne pas leur verser de DSC ou des fonds de concours même si - vous avez raison sur ce point - cela engendrera un léger surcoût pour nos finances.

Ce qu'il faut en retenir, c'est qu'avec la CCEMS et ses 17 communes, avec ces 5 communes supplémentaires, nous passons la barre des 100 000 habitants. Et là... Tout change !

Il y aura un véritable intérêt fiscal et nous pèserons d'un vrai poids au cœur du Département et de la Région ».

« Permettez-moi tout de même d'être sceptique, reprend Monsieur COQUELET. Nous n'avons aucune idée des conséquences financières puisque nous n'avons pas d'outil prospectif.

Se pose également la question de savoir jusqu'où va la solidarité financière entre les communes qui pouvaient au budget de l'agglomération et celles qui n'y pouvaient pas. Nous savons que les impôts locaux sont bas dans la vallée de l'Oison.

A un moment, il faudra bien s'interroger sur les taux d'imposition. Et, plus généralement, il faudra aussi réfléchir sur le moment où on arrête d'aller au fil de l'eau pour avoir, enfin, une vision prospective de la construction de notre territoire ».

« Ce sera aux communes souhaitant intégrer notre EPCI de s'intégrer » tranche Monsieur LEROY.

Monsieur DELAMARE ne partage pas les idées émises par Monsieur COQUELET :

« Il ne faut pas ouvrir le débat sur l'aspect financier. Globalement, ces communes sont orientées vers Elbeuf. Donc, pour elles, intégrer une Communauté de communes allant jusqu'à Quillebeuf est perturbant. Leur intégration n'aura quasiment pas d'impact financier pour nous ».

« Les petites communes nous coûtent quand même pas mal de fric ! » s'exclame Monsieur COQUELET.

Monsieur PRIOLLAUD recadre le sujet sur son aspect administratif :

« Nous nous plaçons dans une démarche d'ajustement du nouveau schéma intercommunal départemental.

Nous sommes là pour corriger des décisions prises brutalement dans le cadre de la Loi NOTRe. Ce sont des réflexions communes à plusieurs intercommunalités ».

Monsieur VASSARD intervient :

« Je suis surpris par l'attitude de la Ville de Val de Reuil. Quant à moi, je suis très content d'accueillir ces villages-là, car ils sont très Gaulois ».

« L'intégration de Vraiville a du sens, reconnaît Monsieur LETELLIER. Ses habitants fréquentent La Haye Malherbe et la commune va conventionner pour utiliser son centre de loisirs ».

Monsieur LEROY revient sur les coûts induits par cette intégration :

« A la louche, pour 5 communes, cela représenterait un coût annuel de 60 000 € sur les 2 M€ de DSC versée annuellement ».

« Il faut vraiment penser en termes de bassin de vie » insiste Monsieur MOGLIA.

De son côté, Monsieur JUBERT souligne *« l'attrait touristique de la vallée de l'Oison et de ses très beaux villages. Dans le cadre du développement de l'axe Seine, cela rajoute quelque chose »* estime-t-il.

Monsieur FRAISSE, quant à lui, pense *« qu'il faut raisonner globalement. Nous ne sommes pas là pour nous faire concurrence. Même si je pense que cette intégration est assez cohérente, ne soyons pas concurrents. Pensons avant tout au bien de l'ensemble des territoires ».*

Monsieur MADROUX s'interroge sur ce qu'il se passera après l'intégration.

Monsieur LEROY indique que les élus des communes intégrées siégeront au Conseil communautaire et au Bureau.

Madame CHASSY demande si l'arrivée de ces nouvelles communes est de nature à remettre en cause les équilibres politiques.

Monsieur LEROY répond par la négative.

Au terme d'un bref échanges de vues sur ce point, le Bureau donne son accord pour l'inscription d'une délibération actant l'intégration des communes de Vraiville et Saint Didier des Bois à la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Monsieur LEROY aborde ensuite la question du projet de fusion entre la CCEMS et l'agglo en s'appuyant sur un diaporama.

Monsieur LEROY résume ce sujet en une question : *« Voulez-vous de nous à 17 communes ? ».* Il rappelle que la fusion de bloc à bloc, comme envisagée dans le cas présent, a toujours été la règle dans le département de l'Eure. Questionné sur ce point, l'ancien sénateur Joël BOURDIN a confirmé ce principe.

« Nous allons donc délibérer ce soir sur cette option de fusion bloc à bloc » déclare Monsieur LEROY avant de passer en revue les similitudes et différences constatées dans le fonctionnement des deux collectivités.

Compétence sport :

De grandes différences sont apparues. *« Il faudra travailler sur ce point »* estime Monsieur LEROY.

Compétence développement économique :

« La CCEMS a mis le paquet sur le développement de Saint Aubin sur Gaillon, souligne-t-il. Elle ne peut plus se développer ailleurs actuellement. La CCEMS a les terrains, nous avons les équipes pour leur permettre d'aménager et de commercialiser de nouveaux secteurs ».

Monsieur MOGLIA confirme que l'agglo peut apporter son soutien et qu'elle a des prospects qu'elle pourrait orienter vers Saint Aubin sur Gaillon si la fusion bloc à bloc était entérinée.

« La CCEMS présente un potentiel économique cohérent et en phase avec tout ce que nous avons développé, reprend Monsieur LEROY. D'ailleurs 8 ha à vocation économique viennent d'être aménagés sur la commune de Courcelles-sur-Seine ».

« Et, quand il sera réalisé, ECOPARC 4 touchera l'actuel territoire de la CCEMS », rappelle Monsieur MOGLIA.

Monsieur JACQUET aborde le sujet plus globalement :

« Nous connaissons bien le problème qui se pose avec Saint Aubin sur Gaillon. Si nous délibérons en faveur d'une fusion bloc à bloc et que Saint Aubin part quand même, faudra-t-il de nouveau délibérer ? Je pense qu'il faut nous apporter un éclairage plus précis sur cette question » insiste-t-il.

« Cela paraît incongru pour tous les élus qui siègent à la CDCI, explique Monsieur LEROY. Si jamais le Préfet devait proposer une fusion sans Saint Aubin sur Gaillon, alors nous nous repositionnerions. Et toutes les communes de l'agglo devraient, une par une, délibérer sur l'opportunité de ce mariage »...

« Sans oublier que si jamais Saint Aubin sur Gaillon rejoint SNA, souligne Monsieur JUBERT, d'autres communes pourraient suivre »...

« Ce serait alors le dépeçage de la CCEMS avec, en arrière-plan, la question du devenir de ses agents » alerte Monsieur LEROY.

Monsieur CARRÉ s'interroge :

« Si nous votons pour la fusion bloc à bloc, avec Saint Aubin sur Gaillon, cela évitera-t-il le départ de Courcelles-sur-Seine et de Saint Pierre la Garenne » ?

Monsieur LEROY répond affirmativement.

Monsieur PRIOLLAUD précise :

« En gros, si Saint Aubin sur Gaillon s'en va, le Préfet rédigera un arrêté de périmètre à 16 communes. Mais Saint Aubin sur Gaillon peut partir sans solliciter l'avis de sa Communauté de communes. Les autres communes se retrouveront dans une Communauté d'agglomération de laquelle il sera compliqué de partir. En fait, toute la question est de savoir à quelle date le Préfet rendra son arrêt ».

Monsieur LEROY reprend :

« Saint Pierre la Garenne ne pourrait pas rejoindre Seine Normandie Agglomération car cela isolerait Saint Etienne sous Bailleul et Saint Pierre de Bailleul. Cela créerait une enclave. C'est pour cette raison que je milite à fond en faveur d'une fusion bloc à bloc ; synonyme de continuité territoriale.

De plus, les habitants de Saint Aubin sur Gaillon ont très bien réalisé ce qu'ils allaient perdre en rejoignant Vernon. En effet, Seine Normandie Agglomération est bien moins intégrée que notre agglomération. C'est une des raisons pour laquelle 650 habitants sur les 1 200 que compte la commune se sont prononcés pour le mariage avec la CASE. Enfin, pour être tout à fait complet, il faut également préciser que 2 communes de SNA ont demandé à rejoindre le Grand Evreux Agglomération ».

Compétence Sport et Culture :

Monsieur LEROY précise que « si nous fusionnons bloc à bloc, il faudra faire attention aux champs d'application et aux coûts induits par cette compétence.

Vous le savez, je suis défenseur du principe de subsidiarité. C'est dans ce cadre que l'agglomération a été amenée à réaliser les équipements structurants. Il y aura, indubitablement, des transferts de charges. Il faudra donc être vraiment lucides sur ce qui sera fait à l'échelle communale et à l'échelon communautaire ».

Compétence Propreté publique :

Monsieur CARRÉ s'inquiète : « si nous fusionnons avec la CCEMS, nous intégrerons à l'agglomération un bassin de vie de 30 000 habitants. Il faudra donc du personnel supplémentaire pour assurer le même niveau de service à chaque usager. Et il en ira de même pour la voirie, l'eau et l'assainissement, les milieux naturels »...

Monsieur MOGLIA formule la même remarque pour la compétence Développement économique.

Monsieur PETIT se veut rassurant :

« Nous sommes en présence d'une situation assez identique à celle qui prévalait lors de la fusion avec l'ex-CCSB ; avec une CCEMS qui a beaucoup de polyvalence.

Il sera nécessaire de faire un organigramme de préfiguration. Des adaptations devront être envisagées entre la CASE, les communes et les agents de la CCEMS au nombre de 140. Une montée en charge progressive devra être mise en place car la future agglomération ne pourra pas faire tout, tout de suite ».

Monsieur SIRAT précise à son tour :

« Nous n'avons pas fait de réunion de présentation de l'organigramme des services mais nous avons déjà procédé à un diagnostic du fonctionnement des deux entités. Sur la problématique spécifique des ressources humaines, il n'y a pas de dysfonctionnement. Il reste néanmoins du travail à mener. Et le calendrier s'accélère »...

« Ne pourrions-nous pas étendre l'excellence opérationnelle à la CCEMS, afin de déterminer comment bien effectuer le travail ? » suggère Monsieur CARRÉ.

Appuyant son propos sur l'exemple des écoles de musique et notamment, sur celle de Gaillon, Monsieur PRIOLLAUD insiste, de son côté, sur « l'intérêt objectif qu'on les habitants de Saint Aubin sur Gaillon à intégrer l'agglomération Seine-Eure. S'ils devaient rejoindre SNA, les élèves ne bénéficieraient plus ni des mêmes tarifs, ni de la même proximité ».

Monsieur JACQUET s'interroge sur la future gouvernance à mettre en place.

« Il faudra examiner, très précisément, si nous procédons à un accord local, répond Monsieur LEROY. Le Conseil communautaire comptera toujours 15 vice-présidents, mais le nombre de conseillers communautaires sera modifié à la hausse ».

« Allez-vous rester Président ? » questionne Madame CHASSY.

« En l'état actuel de nos discussions, les élus de la CCEMS ne souhaitent pas remettre en cause la gouvernance actuelle même si – et c'est bien normal – ils souhaitent une vice-présidence pour Madame Catherine MEULIEN, précise Monsieur LEROY. Un-e vice-président-e devra donc se sacrifier...

Par contre, poursuit-il, le fait d'atteindre le seuil des 100 000 habitants permettra de dégager une enveloppe indemnitaire plus importante avec, en corolaire cette idée : comme à la Région, il y aura un-e Président-e de commission avec un-e vice-président-e chargé-e de la même thématique.

Cela devrait nous permettre de travailler de façon plus étroite. Nos amis de la CCEMS sont d'accord sur cette façon de voir les choses » conclut-il.

Au terme de cette discussion, le Bureau communautaire valide la présentation d'une délibération émettant un avis favorable sur la fusion entre la CCEMS et l'agglomération Seine-Eure.

II/ Affaires diverses :

Devenir des emplois aidés :

Monsieur ZOUTU manifeste son désarroi vis-à-vis de la fin programmée des emplois aidés.

« Effectivement, tout le monde est concerné, reconnaît Monsieur LEROY. Il n'y aura ni nouveaux contrats, ni renouvellement » constate-t-il.

Monsieur DUFOUR précise :

« Nous avons 6 contrats d'avenir et 5 contrats d'aide à l'emploi. Cela va poser problème, car ils travaillent tous. Sylvie BESNIER a examiné cette question et prépare une note sur ce sujet. Nous pourrions peut-être voter une motion lors du prochain Conseil communautaire ? L'association des maires de France et l'association des maires de l'Eure vont le faire »...

Madame DUVALLET explique à son tour que « nous avons le même souci sur Val de Reuil ; notamment en matière d'accueil périscolaire. Nous avons choisi de rester à la semaine de 4,5 jours et nous rencontrons le même problème ; autant du côté des associations que celui de la Ville ».

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 19 h 35.

Le Président

Par déléation
Le Directeur Général
Bernard LEROY

Philippe LE GAL

